

**COMMUNE DE
ST ERME OUTRE
ET RAMECOURT
(Aisne)**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
03 avril 2023

Date d'affichage :
03 avril 2023

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois le treize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - Mme REMY Élisabeth - M. REMY Michel - M. THIRAUULT Alexis - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. THIRAUULT Damien (Pouvoir à M. THIRAUULT Alexis) - M. LECUYER Damien (Pouvoir à M. COINTE Frédéric) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude)

Absents : Mme THÉPAUT Chrystel - M. GOSSET Cyril

M THIRAUULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**10-14-2023
SUBVENTIONS
AUX
ASSOCIATIONS -
ONLY DANCE**

Le Maire informe le conseil que suite à la réception du dossier de subvention, et selon la délibération en date 01 juin 2017 soumettant les associations sportives à un calcul d'attribution, la commission des finances a étudié leur dossier et

L'Association Only Dance se voit attribuer une subvention de 539 euros.

Après étude et discussion, le conseil municipal accepte de verser une subvention d'un montant de 539 euros à l'unanimité des suffrages exprimés.

Publié sur le site internet
le : 04 MAI 2023
Envoyé en Préfecture le :

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

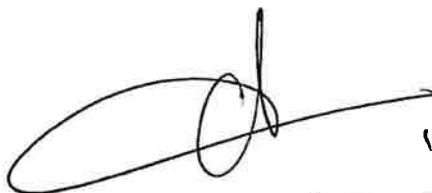
Reçu en Préfecture le :

Alexis THIRAUULT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.

Identifiant de
télétransmission :

Alain NORMAND
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
002-210206512-20230413-10-14-2023-DE
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023